

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

**Préparation :**

Nom: ANIOS PRO X SPRAY  
Code du produit: 1365000

**Société/Entreprise :**

Raison Sociale: HYDENET.  
Adresse: Pavé du Moulin. 59260. LILLE - HELLEMES. FRANCE.  
Téléphone : +33 (0)3 20 67 76 58. Fax :+33 (0)3 20 67 76 57. Telex :.  
N° de téléphone d'urgence: +33 (0)1 45 42 59 59.  
Société/Organisme: INRS.

**Usage normal :**

Détachant nettoyant puissant multi-fonctions

### 2 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**Substances Dangereuses représentatives :**

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

**Autres substances apportant un danger :**

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

**Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :**

CAS 577-11-7 CE 209-406-4 DI-OCTYL SULFOSUCCINATE DE SODIUM | Concentration  $\geq$ 2.50% et  $<$ 10.00%. Symbole: Xi R: 41-38

INDEX 603-030-00-8 CAS 141-43-5 CE 205-483-3 ETHANOLAMINE | Concentration  $\geq$ 0.00% et  $<$ 2.50%. Symbole: Xn R: 20-36/37/38

**Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :**

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

### 3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

### 4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

**En cas d'exposition par inhalation :**

Eloigner le sujet du lieu d'exposition, et l'amener au grand air.

**En cas de projections ou de contact avec les yeux :**

Le cas échéant, enlever les lentilles de contact.

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

**En cas de projections ou de contact avec la peau :**

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin.

**En cas d'ingestion :**

Rincer la bouche, ne pas faire vomir, calmer la personne, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin. Montrer l'étiquette au médecin.

---

**5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Le produit lui-même ne brûle pas.

**En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont :**

Tous les agents d'extinction sont autorisés : mousse, sable, dioxyde de carbone, eau, poudre.

**Equipement spécial pour les intervenants :**

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une combinaison complète de protection.

---

**6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**Précautions individuelles :**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

**Précautions pour la protection de l'environnement :**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

**Méthodes de nettoyage :**

En cas de dispersion accidentelle, ne pas réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Écoper ou aspirer le liquide le plus rapidement possible ; à défaut, absorber le produit répandu avec des matériaux absorbants non combustibles, et balayer ou enlever à la pelle. Mettre les déchets dans des fûts en vue de leur élimination. Ne les mélanger à aucun autre déchet. Laver à grande eau la surface qui a été souillée.

---

**7 - MANIPULATION ET STOCKAGE**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

**Manipulation :**

Produit d'usage externe - Ne pas avaler.

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

**Equipements et procédures recommandés :**

Point d'eau à proximité.

Assurer une bonne aération du local.

**Stockage :**

Stocker entre +5°C. et +35°C. dans un endroit sec, bien ventilé.

Conserver UNIQUEMENT dans le récipient d'origine.

Ne pas dépasser la date de péremption indiquée sur l'emballage.

Conserver hors de la portée des enfants.

---

**8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Mesures d'ordre technique :**

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

S'assurer d'une bonne ventilation des locaux (Art. R. 232-5 à R. 235-14 / Code du travail). Les concentrations dans l'atmosphère du lieu de travail ne doivent pas dépasser les valeurs limites données dans les conditions normales d'utilisation.

**Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 2098-174-99 et ND 2114-176-99:**

France	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:	TMP N°:
141-43-5	3	8	-	-	-	49
Allemagne	Catégorie:	MAK-ppm:	MAK-mg/m3:	Notes:	Notes:	
141-43-5	I	2	5,1	C,*		
ACGIH(TLV)	TWA-ppm:	TWA-mg/m3:	STEL-ppm:	STEL-mg/m3:	Notes:	Notes:
141-43-5	3	7,5	6	15	-	S

**Equipements de protection respiratoire :**

Non concerné dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de ventilation insuffisante avec risque de dépassement des VLE, porter un appareil respiratoire approprié.

**Protection des mains :**

Lors de la manipulation de ce produit il est conseillé de porter des gants.

Des gants en nitrile sont notamment conseillés.

**Protection des yeux et du visage :**

Eviter le contact avec les yeux.

Mettre à la disposition du personnel des lunettes de sécurité à protection latérale.

**Protection de la peau :**

MESURES D'HYGIENE :

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains après toute manipulation.

Après chaque usage, laver systématiquement les équipements de protection individuelle.

---

**9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Densité:	> 1
Caractère Acide-Base de la préparation:	Base faible.
Solubilité de la préparation dans l'eau:	Diluable.
Tension de vapeur à 50 °C. des composants volatils:	non concerné.
Etat Physique:	Liquide Fluide.
Intervalle de Point Eclair:	non concerné.
Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est:	non précisée.
Température d'auto-inflammation:	non précisé.
Température de décomposition:	non précisé.
Intervalle de température de fusion:	non précisé
Température moyenne de distillation des solvants contenus:	non précisé

**Autres données :**

Couleur : Incolore

Odeur : Parfumée

pH : 10.6

Masse volumique : 1.000 - 1.004 g/cc à 20 °C

---

**10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS,

**Conditions à éviter :**

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

**Matières à éviter :**

Aluminium et Cuivre

**Produits de décomposition dangereux :**

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone, oxydes d'azote.

---

**11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

**En cas d'exposition par inhalation :**

L'inhalation peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

**En cas d'ingestion :**

L'ingestion peut entraîner une irritation de l'appareil digestif, une douleur abdominale ainsi que des maux de têtes et des nausées.

**En cas de projections ou de contact avec la peau :**

Possibilité de démangeaison avec rougeur locale légère à modérée.

**En cas de projections ou de contact avec les yeux :**

Peut entraîner une légère irritation oculaire : rougeur de la conjonctive et larmoiements.

---

**12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Aucune donnée écologique sur la préparation elle même n'est disponible.

---

**13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Ne pas déverser dans les cours d'eau.

Ne pas déverser le produit en grande quantité dans les égouts.

**Déchets:**

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

**Emballages souillés:**

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

**Dispositions locales:**

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

**Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 75/442/CEE, Directive 91/689/CEE relative aux déchets dangereux) :**

20 01 29 \* détergents contenant des substances dangereuses

---

**14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS**

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

---

**15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2001/59/CE portant 28 ème adaptation à la directive 67/548/CE (Substances dangereuses).

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

**Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:**

S 2 Conserver hors de portée des enfants.

S 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S 46 En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S 23 Ne pas respirer directement l'aérosol issu de la pulvérisation.

**Dispositions particulières :**

Nomenclature des installations classées. (France) (Pour Quantité lire Quantité totale présente dans l'installation)

Cette préparation relève d'une nomenclature spécifique.

**Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail:**

Tableau N° 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.  
Tableau N° 49 - Affections provoquées par les amines aliphatiques et acycliques.

---

**16 - AUTRES INFORMATIONS**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

**Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2:**

R 20	Nocif par inhalation.
R 36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R 38	Irritant pour la peau.
R 41	Risque de lésions oculaires graves.